



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/2011

D - 20110234

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mai Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE (à partir de 16 h45), M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne WALRYCK, Mme Emmanuelle AJON, M. Patrick PAPADATO,

Renouvellement de la convention entre la Ville de Bordeaux et la Société Mac Donald's France S.A relative à l'ouverture au public du jardin situé aux abords du restaurant de la barrière de Toulouse. Autorisation. Décision.

Mlle Laetitia JARTY, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société Mc Donald's France S.A. possède un restaurant situé aux abords de la barrière de Toulouse. Un jardin, le jardin d'Ars, est attenant à ce restaurant.

Le 5 mars 2007, vous avez bien voulu adopter une convention entre la ville de Bordeaux et la Société Mc Donald's France S.A. pour fixer les modalités :

- d'ouverture au public du jardin ;
- de préservation de cet espace boisé ;
- de partage des obligations des parties concernées.

Cette convention étant arrivée à terme, je vous propose une nouvelle convention qui précise certains points pour une nouvelle durée de trois ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Société Mc Donald's France S.A.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Mlle Laetitia JARTY

SIGNATURE - AUTORISATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de BORDEAUX
représentée par son Maire M. Alain JUPPÉ
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal
en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX,

D'UNE PART,

ET la Société BARTOU EURL Mc Donald's France S.A., représentée par Monsieur Hugues Aumerles 4 rte Toulouse 33000 BORDEAUX

D'AUTRE PART,

Il est préalablement exposé ce qui suit à la présente convention :

EXPOSE

La Société Mc Donald's France S.A. possède un restaurant situé aux abords de la barrière de Toulouse. Un jardin, le jardin d'Ars, est
à ce restaurant.

Le 5 mars 2007, vous avez bien voulu adopter une convention entre la ville de Bordeaux et la Société Mc Donald's France S.A. pour
modalités :

- d'ouverture au public du jardin ;
- de préservation de cet espace boisé ;
- de partage des obligations des parties concernées.

Cette convention étant arrivée à terme, je vous propose un avenant à cette dernière qui précise certains points pour une nouvelle
trois ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant
Société Mc Donald's France S.A.

Ceci exposé, les parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- de renouveler la convention initiale pour une durée de trois ans, reconductible par décision expresse des deux parties. Ouvrir au espace vert privé ;
- d'apporter des précisions à l'article 4 de la convention initiale sur les interventions de la ville de façon à prendre en compte les techniques de gestion d'espaces verts.

ARTICLE 2 – DUREE DU CONTRAT

Nonobstant l'article 4 Le présent avenant reconduit la convention initiale dans les mêmes termes pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse des deux parties.

Cet avenant prend effet à la date de sa signature

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (remise des Espaces verts – état des lieux)

Les dispositions de l'article 4 de la convention initiale sont modifiées comme suit :

ARTICLE 4 – INTERVENTION DE LA VILLE DE BORDEAUX

La ville assurera l'entretien et la gestion du couvert végétal et du sol à l'exception de la zone des pelouses entourant les terrains d'enfants.

La gestion de cet espace aura comme objectif de rendre le site agréable et propice tant à la promenade qu'au repos, tout en préservant le patrimoine arboré classé qui s'y trouve et en y favorisant la biodiversité.

L'entretien des végétaux sera réalisé en respectant les mêmes principes de prise en compte de l'environnement et de la santé humaine que ceux appliqués pour l'entretien des parcs et jardins de la Ville.

Ce jardin fait partie des sites pilotes choisis par la ville pour la qualité de ces pratiques environnementales en matière de développement durable et de gestion raisonnée en accord avec l'agenda 21 de la ville.

Ces engagements concernent :

- une utilisation responsable de l'eau pour l'arrosage ;
- un entretien sans herbicide et en n'utilisant que les produits phytosanitaires autorisés en agriculture biologique ;
- un paillage généralisé des massifs de fleurs et arbuste afin de ne pas laisser le sol nu ;
- une fertilisation réalisée uniquement à base d'amendements et engrais organiques qui favorisent la vie du sol ;
- une place laissée à la végétation locale ou spontanée dans le cadre des actions en faveur de la biodiversité.

La Ville de BORDEAUX s'engage à assurer les prestations d'entretien suivantes :

- le suivi, les travaux de taille ou d'abattage inhérents à l'entretien et la sécurité du patrimoine arboré ;
- la fourniture et la plantation des arbres, arbustes et plantes herbacées ou semences de remplacement ;
- le dessouchage et le remplacement des arbres et arbustes en cas de besoin ;
- l'entretien du sous-bois et des arbustes ;

Les visites seront effectuées pendant les heures d'ouverture au public.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin aux juridictions compétentes pour les litiges à BORDEAUX.

ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de BORDEAUX, en l'Hôtel de Ville,

Pour la Société Mc Donald's France S.A., 4 rte Toulouse 33000 BORDEAUX .

FAIT A BORDEAUX, le.....

